



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230920-B20230919_06_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le onze septembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, M. Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absents avec procuration : Bernard ZENNER à Maurice LORENTZ
Michel HERGAT à Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



6. Objet : Marché n° 2226RPRJ - Travaux de reconstruction du pont sur le ruisseau de Faulbach - Commune de Rodemack - Avenant n° 1 de régularisation avec l'entreprise EST OUVRAGES à 54700 ATTON

Vu les articles L. 2194-1-2°, R. 2194-2 et R. 2194-3 du Code de la Commande Publique,

Vu le marché n° 2226RPRJ notifié le 8 juillet 2022, passé en procédure adaptée avec l'entreprise EST OUVRAGES à 54700 ATTON, et conclu pour un montant de 199 649,00 € H.T.,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 de régularisation au marché précité.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

L'ajout de travaux supplémentaires non prévus initialement ont engendré l'augmentation du montant initial du marché, ainsi que l'introduction de prix nouveaux.

L'augmentation des quantités est essentiellement due à la modification du linéaire de raccordement en voiries sur les accès. Après réalisation du tablier, et afin d'éviter des contrepenes et des stagnations d'eau sur la chaussée, il a été jugé nécessaire de poursuivre plus loin les enrobés.

De plus, des évènements, découvertes ou adaptations en cours d'exécution ont rendu nécessaires la réalisation de travaux supplémentaires.

Ces prix nouveaux sont motivés par la nécessité d'améliorer l'évacuation des eaux sur le site et de poursuivre les rigoles existantes, le pont ayant été élargi.

Par ailleurs, après mise à sec sous ouvrage, il a été constaté un mauvais état des maçonneries, ce qui a nécessité leur nettoyage et leur rejointoiement.

Le montant du marché initial après avenant n° 1 de régularisation est porté de 199 649,00 € H.T. (cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-neuf euros) à 223 562,30 € H.T. (deux cent vingt-trois mille cinq cent soixante-deux euros et trente centimes), soit une augmentation de 23 913,30 € H.T., soit + 11,98%.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 1 de régularisation.

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'avenant n° 1 de régularisation au marché n°2226RPRJ - Travaux de reconstruction du pont sur le ruisseau de Faulbach - Commune de Rodemack avec l'entreprise EST OUVRAGES à 54700 ATTON,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 20 septembre 2023

Le Président,

Michel PAQUET

The image shows a handwritten signature in dark ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNES de CATTENOM PRJ' around the perimeter and 'Le Président' in the center. There is also a small star symbol and the letters 'CO' at the bottom of the stamp.